



1. Étang communal et plaine des sports

État des lieux

Le site de l'**Étang communal et de la plaine des sports** s'étend en marge du bourg, au sud du village. C'est un étang de pêche très entretenu. Il est bordé par des arbres d'alignement (feuillus et résineux) au sud et à l'ouest. La plaine des sports est un vaste milieu ouvert constitué de pelouses tondues intensivement ce qui confère au site un caractère globalement homogène à forte influence anthropique. On notera toutefois, la présence d'une parcelle en friche au-dessus du gymnase.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : Quatre espèces de chauves-souris sont présentes. Parmi elles, deux espèces sont considérées comme « quasi-menacées » : le **Murin de Daubenton**, spécialiste des zones humides, et la **Noctule commune**. De plus, une espèce de libellule classée « vulnérable » a été observée, l'**Agrion orangé**. L'étang communal et ses abords (vieux arbres à cavités pour les chauves-souris) constituent le territoire de chasse et de reproduction pour ces espèces.

Cette zone humide est également favorable à l'herpétofaune. Trois espèces d'amphibiens ont ainsi été notées : le **Triton palmé**, le **Crapaud « commun »** et la **Grenouille agile**. Une espèce de reptile a été observée : l'**Orvet fragile**.

Une espèce de coléoptère aquatique déterminante ZNIEFF à elle aussi été recensée, il s'agit de **Cybister lateralimarginalis**. Cette espèce affectionne les mares bien végétalisées et pourrait bénéficier de mesures de gestion adaptées. Les milieux ouverts du site sont favorables à la présence de la **Linotte mélodieuse**, espèce spécialiste des milieux ouverts.

Flore : Les espèces végétales présentes sont majoritairement des espèces communes, plutôt typiques des pelouses. Malgré la présence de quelques plantes de pelouses sèches et d'une zone en friche, trois espèces patrimoniales ont été notées, dont la **Cotonnière jaunâtre** « très rare » à l'échelle départementale et déterminante ZNIEFF. Au niveau de l'étang, la végétation est très peu diversifiée. L'entretien des berges limite la présence d'espèces héliophytes.

Menaces avérées

Comme pour tout étang de pêche, l'entretien intensif des berges empêche l'installation d'une végétation spontanée diversifiée et limite donc la présence des insectes et des oiseaux. Il y a également un risque de sur-fréquentation par les pêcheurs (dérangements, piétinement). L'appâtage régulier entraîne une dégradation de la qualité de l'eau. La fréquentation régulière de l'étang pour la pêche ne permet pas à la faune de s'y installer en toute quiétude.

Quelques chiffres

Type : Etang et espace vert

Surface : 11,27 ha

Intérêt écologique : moyen

Nombre d'espèces (dont patrimoniales) :

- Flore : 156 (1)
- Faune : 83 (10)

Nombre d'espèces invasives : 3 (dont Herbe de la pampa)

Etat de conservation :



Agrion orangé

© Nicolas Déjean, LNE



Cotonnière jaunissante

© Wikimedia Commons



Cybister lateralimarginalis

© H.Buyon, INPN

Espèces remarquables

Oiseaux

- Linotte mélodieuse
- Pic mar

Reptiles

- ★ Orvet fragile

Libellules

- Agrion orangé

Chauves-souris

- Murin de Daubenton
- Noctule commune
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Sérotine commune

Amphibiens

- ◆ Crapaud "commun"
- ◆ Grenouille agile
- ◆ Triton palmé

Flore

- ▲ Cotonnière jaunâtre
- ▲ Épervière lisse
- ▲ Molène fausse blattaire

Espèces invasives

- ▼ Herbe de la pampa
- ▼ Raisin d'Amérique

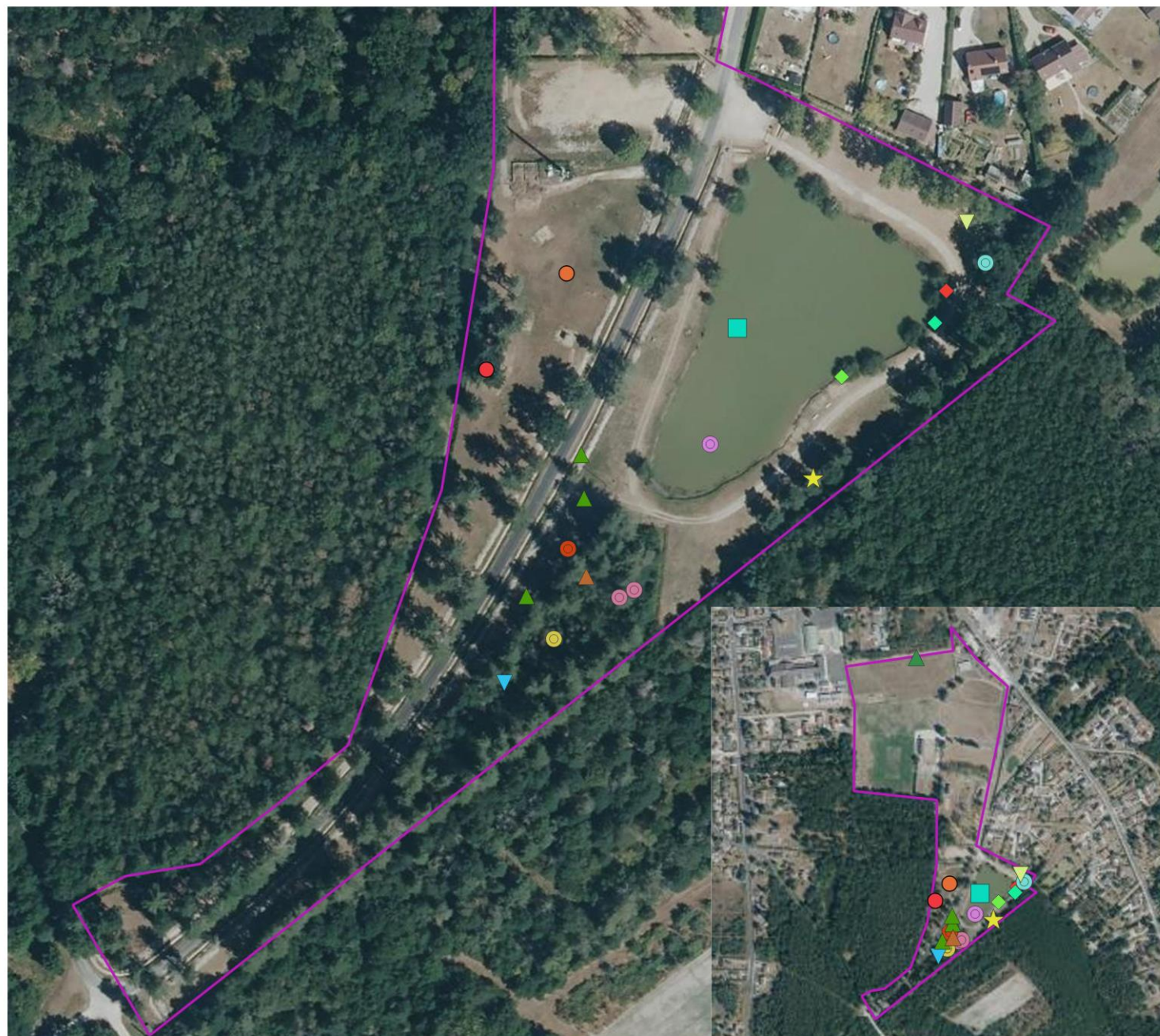
Limite administrative

- Site Tigy
- Limite tigy

0 50 100 m



Etang communal et plaine des sports LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



Enjeux du site

- ✓ Amélioration de la capacité d'accueil de l'étang
- ✓ Amélioration de la qualité de l'eau
- ✓ Amélioration de la capacité d'accueil des zones enherbées
- ✓ Sensibiliser les citoyens à l'environnement

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Améliorer la capacité d'accueil de l'étang
Action 1-1	Créer des zones refuges pour la faune en empêchant l'accès aux berges sur au moins un quart du pourtour. Laisser s'y développer une végétation de type héliophytes (Iris, salicaires...), favorable aux insectes (notamment libellules) et aux amphibiens.
Action 1-2	Mettre en place une gestion différenciée des berges en relevant la hauteur de coupe et en réduisant la fréquence de tonte (deux à trois coupes par an). Conserver au moins un tiers des berges sans fauche au printemps et en été (à changer chaque année). Une largeur de trois mètres minimum est suffisante.
Action 1-3	Adapter l'éclairage nocturne afin de limiter le dérangement des chauves-souris qui fréquentent le site. A minima, définir une heure limite d'extinction partielle de l'éclairage public (ex : 22h30 voire 22 heures)
Objectif 2	Amélioration de la qualité de l'eau
Action 2-1	Réaliser des opérations de vidanges et d' assecs afin de permettre la minéralisation de la vase, limiter le développement d'éventuelles maladies piscicoles et assainir l'eau. Afin d'optimiser la minéralisation des vases, l'assec est à réaliser lors de périodes de fortes chaleurs (de fin juin à mi-septembre). L'assec peut être prolongé durant l'hiver et le printemps suivant. Auquel cas, il est important de laisser une petite zone en eau en réalisant des digues à l'aide des vases de l'étang pour permettre aux amphibiens et insectes aquatiques de regagner leur milieu. Les vidanges d'étang sont soumises à déclaration auprès de la DDT, au moins 15 jours avant le début de celles-ci. Se rapprocher de la DDT avant tout travaux de vidange, des arrêtés préfectoraux peuvent limiter les vidanges. Proscrire les traitements chimiques et le chaulage car ils ont un impact très grand sur la microfaune et la microflore, organismes indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes.
Action 2-2	Permettre le développement des espèces héliophytes dans l'étang en cessant toute fauche dans le bas des rives. Elles possèdent un grand pouvoir d'épuration des eaux.
Action 2-3	Sensibiliser les pêcheurs à l'impact de leurs pratiques (appâtage) sur la qualité de l'eau et l'équilibre de l'écosystème (déséquilibre du peuplement piscicole, pêche de nuit si elle est pratiquée, empoisonnement avec des espèces exotiques...).
Action 2-4	Adapter le peuplement piscicole aux conditions abiotiques de l'étang, avec un bon équilibre entre les poissons herbivores et les carnassiers.
Objectif 3	Améliorer la capacité d'accueil des zones enherbées
Action 3-1	Sur le modèle d'une gestion différenciée des espaces, diminuer la fréquence de tonte de certaines pelouses , sur les terrains de sports. Certains secteurs pourraient n'être tondus/fauchés qu'une à deux fois par an, en évitant toute intervention entre la fin avril et la fin juillet.

Action 3-2	<p>Dans les zones « inoccupées » (non utilisées pour la pratique sportive ou de loisirs), diversifier le cortège d'espèces herbacées. Si la commune le souhaite, des micro-parcelles expérimentales peuvent être mises en place dans les secteurs les moins contraignants en termes d'usage.</p> <p>Ces parcelles pourraient servir de zones de semis au sein desquelles seraient dispersées des « bombes à graines ». Composées d'argiles et de graines de plantes annuelles à fort potentiel mellifère, ce dispositif qui utilise des espèces locales à l'avantage d'être peu onéreux et simple à mettre en place. Il représente une bonne alternative aux techniques de semis traditionnelles. La présence de ressources nectarifères et mellifères diversifiées est indispensable au bon développement des communautés d'insectes pollinisateurs. Leur présence permet également de favoriser le développement de la faune prédatrice associée (libellules, amphibiens). En plus de sa valeur écologique certaine, elle permet d'impliquer les écoliers et les riverains dans la démarche de valorisation du patrimoine naturel mis en place par la commune.</p>
Action 3-3	<p>Réaliser des fauches tardives avec export de la matière organique</p> <p>En bordure de la zone en eau, laisser une bande de trois mètres pour favoriser le développement de la végétation. Lors de la tonte/fauche, laisser une hauteur de 10-15 cm minimum. La matière organique résiduelle à exporter peut être intégrée au compost communal ou à la déchetterie. Une fauche tardive réalisée en septembre est moins impactante sur la biodiversité car la plupart des espèces de faune et de flore ont terminé leur cycle de développement.</p>
Action 3-4	<p>Conserver la zone en friche représentant une zone d'alimentation et de refuge pour une partie de l'avifaune (Linotte mélodieuse et autres espèces granivores ou rapaces ...)</p>
Objectif 4	<p>Sensibiliser les citoyens à la gestion différenciée</p>
Action 4-1	<p>Sensibiliser, au moyen de panneaux, sur la présence d'espèces importantes telles que les chauves-souris, les amphibiens...</p>
Action 4-2	<p>Impliquer les usagers dans l'aménagement du site.</p> <p>Afin de faciliter l'acceptation des changements de pratiques, il est possible d'impliquer les usagers par la mise en place de chantiers participatifs (fabrication de supports pour la faune comme des abris à reptiles, etc.), de chantiers de nettoyage du site (déchets sauvages), de mise en place d'inventaires simples de biodiversité, ou par un simple recueil des avis sur les choix d'aménagements.</p>
Action 4-3	<p>Faire participer les habitants à des suivis de biodiversité simples comme les protocoles Vigie-Nature proposés par le MNHN : suivis des papillons, des bourdons, des plantes spontanées (http://www.vigienature.fr/) qui ont l'avantage d'être simples à mettre en œuvre et participent à des études nationales.</p>